



PERPIGNAN
LA RAYONNANTE

Direction
de la Gestion immobilière
Tél. 04 68 66 34 68
gestion.immo@mairie-perpignan.com

Affichage du 1^{er} Février 2023 au 31 Mars 2023

PERPIGNAN, le 17 JAN. 2023

M. KHARBOUCH Noredidine
14 rue Gabriel Baille
66000 PERPIGNAN

LRAR n° 2C 156 362 0157 8

Références : CP/FLM/SB

Objet : DUP - Notification de l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2022 déclarant cessibles au profit de la Commune de Perpignan les parcelles de terrain nécessaires au projet d'acquisition d'immeubles en vue de la dynamisation et du développement du commerce de la rue des Augustins et de ses abords immédiats

Monsieur,

Le projet référencé en objet a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCLUE/2020283-0001 du 9 octobre 2020.

L'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCLUE/2022098-0003 du 8 avril 2022 étant devenu caduc, je vous notifie par la présente une copie de l'arrêté préfectoral PREF/DCL/BCLUE/2022363-0002 du 29 décembre 2022 déclarant cessible au profit de la Commune de Perpignan le bien dont vous êtes nu-proprétaire, à savoir :

- Lots n° 7 et 8, représentant 840/10.000èmes de la copropriété sise 9 Rue des Augustins et cadastrée section AB n° 236.

Si vous estimez que cette décision est contestable, je vous précise que vous pouvez former un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de MONTPELLIER (6, rue Pitot - 34063 MONTPELLIER) dans un délai de deux mois à compter de la réception de la présente notification.

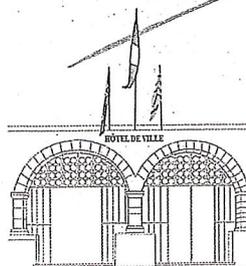
La Direction Gestion Immobilière (04-68-66-34-68) reste à votre entière disposition pour toutes précisions complémentaires.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.



Pour le Maire,
Le 1^{er} Adjoint délégué

Charles PONS



Hôtel de Ville
B.P. 20931 - 66931 Perpignan Cedex
Tél. 04 68 66 30 66

TOUTES LES INFORMATIONS SUR
mairie-perpignan.fr

